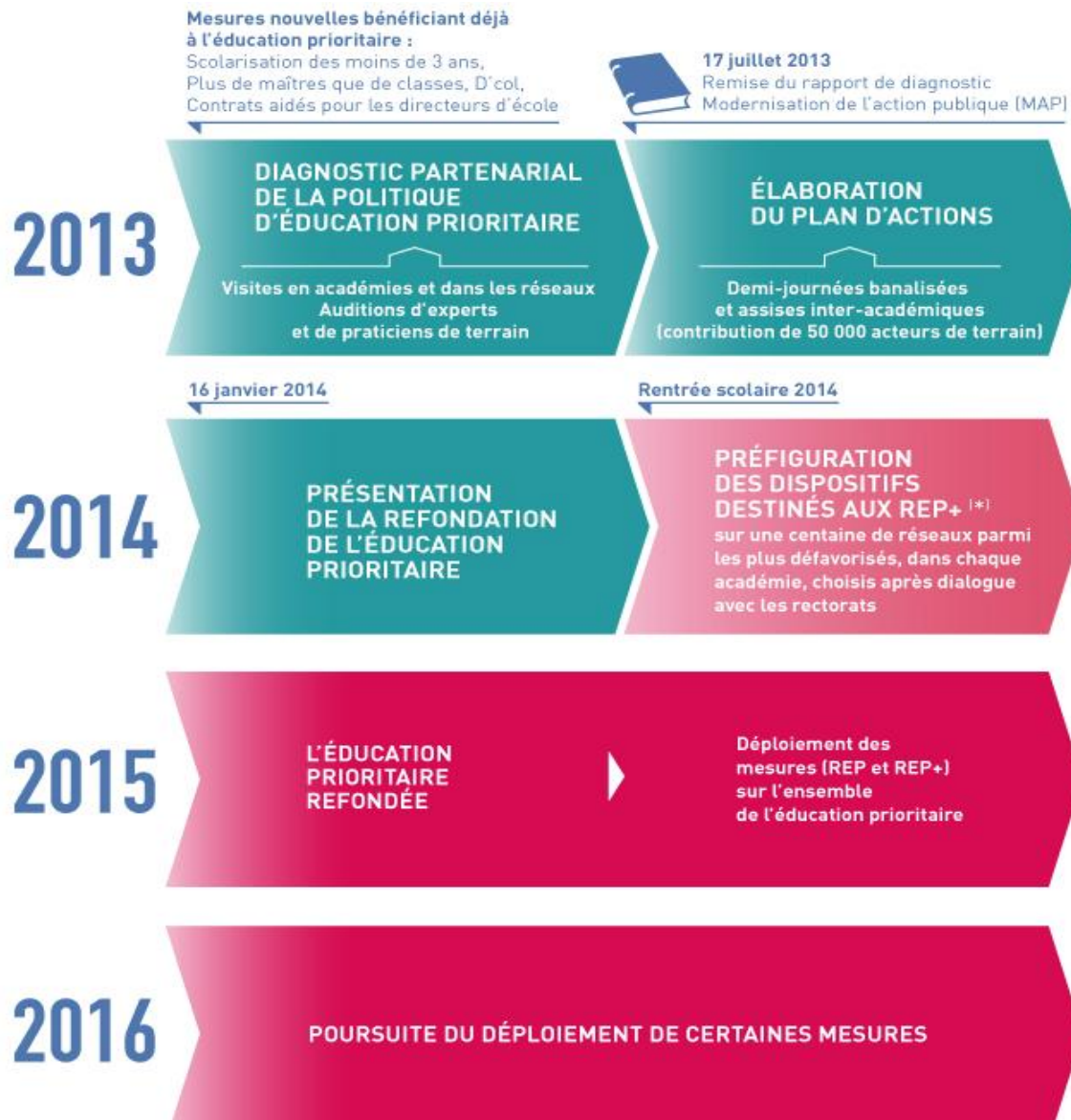


Refondation de l'éducation prioritaire période 2013 / 2016



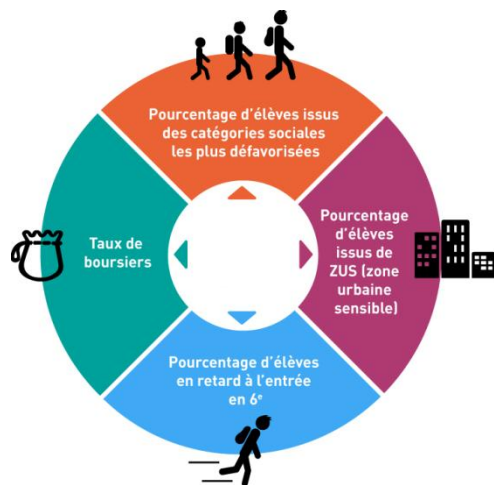
Une refondation progressive



Stratégie de mise en œuvre : faire évoluer la carte de l'EP

La carte de l'éducation prioritaire devenue injuste devait évoluer.

Pour l'ajuster, environ 200 réseaux sont sortis, 200 réseaux sont entrés.



Un travail a été conduit avec la DEPP pour déterminer les indicateurs à prendre en compte :

-PCS défavorisées, boursiers, résidents en ZUS et retard à l'entrée en sixième pour les collégiés,

-Pourcentage de sans diplômes, de chômeurs et revenu médian de la population de l'IRIS d'implantation de l'école pour les écoles.

Une nouvelle politique basée sur trois principes fondateurs



Un **référentiel de l'éducation prioritaire** rassemblant le savoir acquis sur les pratiques et organisations à privilégier, issu de l'expertise des praticiens et des travaux de recherche,



Une **cartographie actualisée à partir d'indicateurs explicites, révisable tous les 4 ans et privilégiant 350 réseaux**



Un **développement du travail collectif et de la formation** des personnels par une organisation différente de leur temps de travail en REP+

L'éducation prioritaire en Guyane

➤ Année 2014-2015 :

4 réseaux de l'éducation prioritaire REP+ préfigurateurs

➤ Année 2015-2016 :

- 11 REP

- 19 REP+

➤ Année 2016-2017 :

- 30 REP+

Trois principes fondateurs complétés par des mesures ciblées

- Des conditions d'accueil des élèves et leur encadrement renforcés (scolarisation précoce, plus de maîtres que de classes, accompagnement continu en 6^{ème}, affectation supplémentaire de personnels sociaux et de santé)
- La stabilité des personnels encouragée par des indemnités revalorisées, des affectations sur des missions identifiées.
- Un développement de la politique d'internats de proximité et de la réussite ainsi que des dispositifs permettant d'accroître les ambitions des élèves et les possibilités de poursuite d'études.

Une nouvelle politique qui s'inscrit dans le cadre de la loi de refondation

I. — L'article L. 111-1 du code de l'éducation est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

a) La dernière phrase est complétée par les mots : « et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » ;

b) Sont ajoutées cinq phrases ainsi rédigées :

« Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. » ;

2° Le deuxième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. » ;

Stratégie de mise en œuvre : reconnaître les personnels

- **Le développement du temps de travail collectif en REP+** est une reconnaissance du besoin des professionnels de disposer de temps pour analyser les situations rencontrées et trouver des réponses appropriées. Il repose sur la confiance faite aux personnels dont l'expertise est reconnue.
- **La mise en place plus générale des IMP** (indemnités pour missions particulières) reconnaît le travail conduit au-delà du travail d'enseignement proprement dit, dans des missions qui concourent à la réussite des élèves.
- **Les indemnités éducation prioritaire sont augmentées** et attribuées à tous les personnels en fonction du temps passé en éducation prioritaire : une personne qui travaille à 50% en éducation prioritaire et à 50% ailleurs touche la moitié de l'indemnité correspondante.
- En REP l'indemnité passe à 1734 euros pour l'année au lieu de 1156. En REP+ elle est de 2312 euros.
- **Le barème du mouvement des personnels** reconnaît le besoin de pouvoir quitter l'éducation prioritaire après 5 années et donne à l'intéressé un avantage par rapport à ceux qui n'ont pas servi en éducation prioritaire.

Stratégie de mise en œuvre : des mesures pédagogiques

- **Accueillir les moins de trois ans à l'école maternelle** : des conditions doivent être réunies, des pratiques doivent être adaptées, la relation avec les parents doit être étroite, les personnels doivent être formés.
- **« Plus de maîtres que de classes »** : Un dispositif qui doit faire l'objet d'un suivi précis avec un pilotage de proximité inscrit dans la confiance. Les observations mutuelles de pratiques doivent permettre de vrais échanges professionnels sur les pratiques d'enseignement. L'évaluation des progrès des élèves doit y être partagée. Les apprentissages fondamentaux sont concernés au premier chef.
- **L'accompagnement continu en classe de sixième** : une mise en œuvre à bien penser pour ne pas réduire la proposition à de l'aide aux devoirs même s'il est pertinent que celle-ci soit comprise dans cette action. C'est essentiellement une action pour favoriser l'adaptation au collège, à ses modalités et rythmes de travail.

Stratégie de mise en œuvre : le référentiel : six priorités



- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.
- Conforter une école bienveillante et exigeante.
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Stratégie de mise en œuvre : les apprentissages, la pédagogie

- La langue française, langue des apprentissages scolaires dans toutes les disciplines.
- Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert
- Lutter contre les inégalités de compétences dans les disciplines les plus préoccupantes : les mathématiques.
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Évaluer et suivre les élèves.

Stratégie de mise en œuvre : le travail collectif des personnels



En REP+, le temps consacré au travail collectif est renforcé.

Cet objectif se traduit par une organisation différente du temps de travail des enseignants qui voient leur temps d'enseignement légèrement diminué au profit de temps collectif de travail et de formation.

Deux dispositions prises qui tiennent compte des spécificités de fonctionnement des deux degrés permettent de :

- Les enseignants des écoles sont libérés de leur classe et remplacés 18 demi-journées par an.
- Une pondération de 1.1 est mise en place pour le temps d'enseignement des enseignants en collège

Articulées ces deux dispositions permettront de développer le travail en inter-degré

Stratégie de mise en œuvre : le travail collectif

•En REP+, renforcement du temps consacré au travail collectif pour :



- partager l'analyse des difficultés des élèves,
- confronter les points de vue de différents personnels,
- établir des réponses adaptées à ces difficultés,
- établir des programmations d'activités,
- préparer ensemble des séquences de classe,
- préparer des évaluations communes,
- organiser le travail avec les parents,
- partager des informations avec des partenaires,
- se former dans un collectif de travail,
- élaborer et suivre le projet de réseau,
- assurer la continuité entre premier et second degré.

Stratégie de mise en œuvre : accueillir, former, accompagner

- **Accueillir** c'est d'abord faire connaître au nouveau venu son environnement de travail : le contexte, les enjeux et les ressources.
- **La formation** est d'autant plus nécessaire que les difficultés sont plus significatives.
Elle doit être élaborée en collectif au sein du réseau.
Elle doit répondre aux problèmes rencontrés par les professionnels dans l'exercice de leur métier et leur donner des apports théoriques sur les apprentissages en milieu défavorisé.
- **L'accompagnement** peut être conduit de différentes manières en fonction des situations : accompagnement d'un enseignant rencontrant des difficultés, accompagnement d'une initiative pédagogique par la recherche, accompagnement du développement d'un nouveau dispositif par l'encadrement...

Stratégie de mise en œuvre : travailler avec les partenaires

- Au premier chef la politique de la ville (délégué du préfet) et les collectivités territoriales dans le cadre du contrat de ville (99% de REP+ en QPV - Quartiers prioritaires de la ville - et 82% de REP en QPV en prenant en compte le quartier vécu), dans le cadre du PEDT (Projet éducatif territorial) et en lien avec le PRE (Programme de réussite éducative). La mixité sociale est un enjeu fort.
- Dans le cadre du volet santé/social du projet de réseau les relations sont consolidées avec les partenaires concernés : PMI (Protection maternelle et infantile), secteur, ASE (Aide sociale à l'enfance), éducation spécialisée.
- Dans le cadre du volet sécurité, un travail est conduit avec la ville et la police.

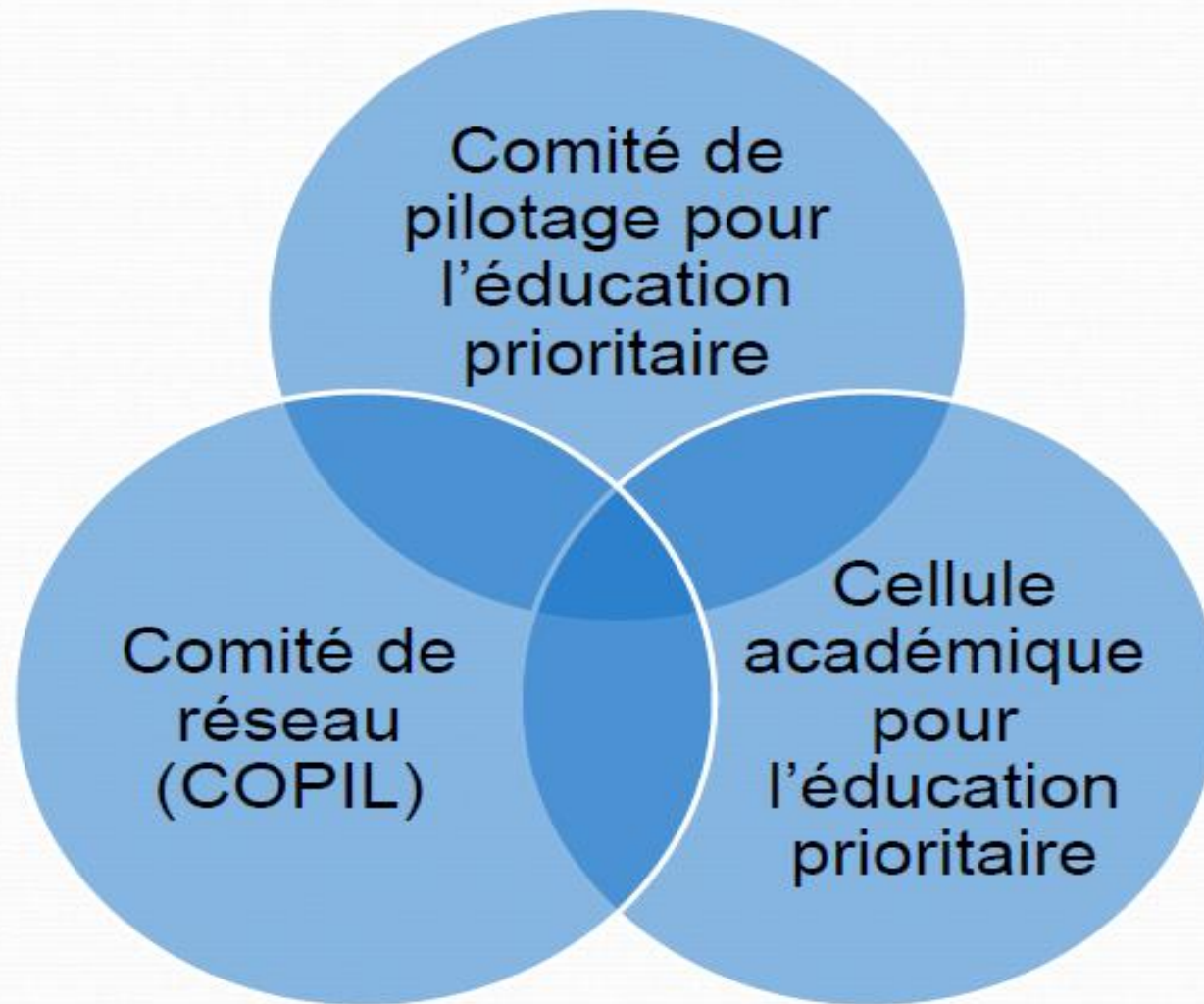
Stratégie de mise en œuvre : travailler avec les parents

- Travailler la question des espaces d'accueil.
- Accueillir dans de bonnes conditions de dialogue.
- Donner connaissance du travail des enfants, montrer l'école en actes.
- Former les parents à la connaissance de l'école et de ses instances.
- Former les personnels à l'entretien avec les parents.

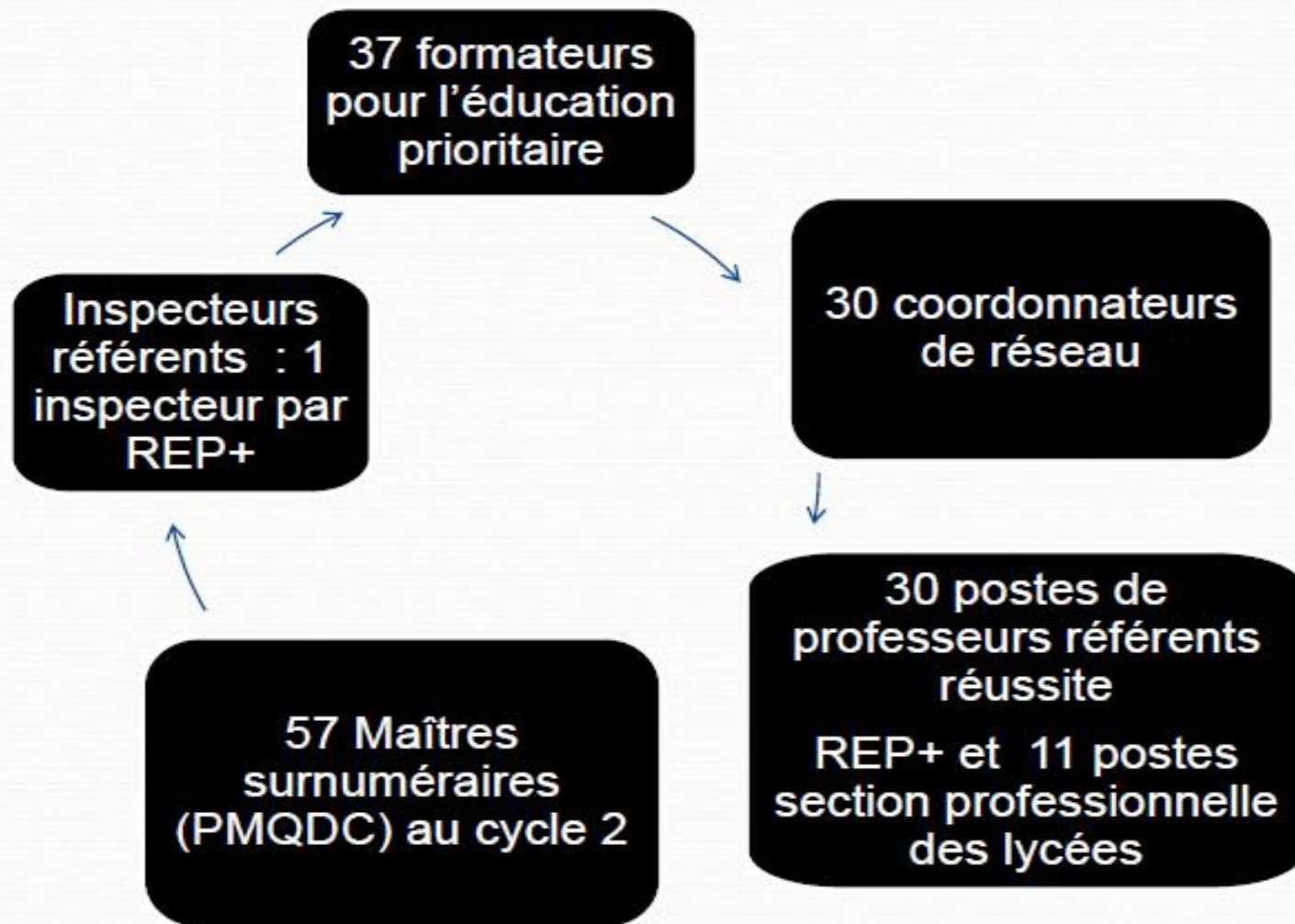
Stratégie de mise en œuvre : piloter le réseau

- Deux coresponsables (IEN et chef d'établissement) appuyés par un IAIPR référent soit trois pilotes.
- Un coordonnateur doté d'une lettre de mission.
- Un comité de pilotage du réseau associant les partenaires.
- Un projet de réseau appuyé sur le référentiel.
- Un tableau de bord des actions.
- Un suivi des indicateurs et des résultats.

Le pilotage académique



Les cadres des REP+



LA NOUVELLE ÉDUCATION PRIORITAIRE

et au collège

Dans les écoles



Le référentiel pour partager les meilleures pratiques et un projet de réseau

Travail en équipe des enseignants (pénétration des temps d'enseignement en REP+) et formations sur site

Des équipes pédagogiques stables mieux formées et accompagnées

Liaison école-collège
Un élève accompagné dans ses apprentissages

« Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

Décharges horaires pour les directeurs d'école

Une classe par réseau pour scolariser les enfants de moins de 3 ans

1 000 contrats aidés auprès des directeurs d'école

Du personnel infirmier et social en plus

Une école ouverte aux parents

et au collège

Travail en équipe des enseignants (pénétration des temps d'enseignement en REP+), coordinateurs (de cycle, de niveau, de discipline...)

Formations sur site

Poursuite d'études préparée par le parcours d'orientation

Des internats de proximité

Dispositif D'col en sixième

Un accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6^e (en REP+)

Du personnel infirmier et social en plus

500 assistants de prévention et de sécurité pour améliorer le climat scolaire



La refondation de l'éducation prioritaire...

- <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire>
- <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>
- <https://www.ozp.fr/>